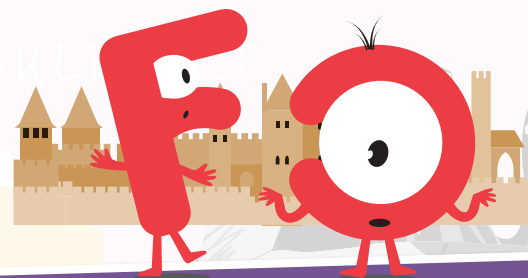


- Actualisation des missions du cadre d'emploi ;
- Reconnaissance des missions de direction ;
- Un métier en constante évolution qui nécessite des temps de formation obligatoires et pris en charge par l'employeur ;
- Revalorisation de la grille indiciaire : indice de début de grille 501 (1,6 smic)/ indice de fin de grille B bis ;
- La constitution d'une grille équivalente à celui des attachés administratifs ;
- Un régime indemnitaire équivalent à celui des attachés administratifs ;
- Harmonisation et revalorisation du régime indemnitaire ;
- L'intégration des primes et indemnités dans le calcul du traitement soumis à pension ;
- Pour le recrutement, le statut doit rester la règle et le contrat l'exception.

Ces revendications viennent en complément d'une augmentation immédiate de 23 % de la valeur du point d'indice pour compenser la perte de pouvoir d'achat depuis 2000.



ATTACHÉ DE CONSERVATION DU PATRIMOINE

catégorie A

MISSIONS

Les attachés territoriaux de conservation sont affectés, en fonction de leur formation, dans un service ou établissement correspondant à l'une des spécialités suivantes de la conservation du patrimoine :

- archéologie,
- archives,
- inventaire,
- musées,
- patrimoine scientifique, technique et naturel.

Les attachés territoriaux de conservation du patrimoine participent à l'étude, au classement, à la conservation, l'entretien, l'enrichissement et à la mise en valeur du patrimoine d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public.

Ils contribuent à faire connaître ce patrimoine par des expositions, des enseignements, des publications ou toute autre manifestation ayant pour objet de faciliter l'accès du public à la connaissance et à la découverte du patrimoine.

Ils peuvent être nommés aux emplois de direction des services communaux ou régionaux d'archives, des services d'archéologie ou des établissements contrôlés assurant les missions mentionnées au deuxième alinéa du présent article. Dans les services ou établissements dirigés par un conservateur du patrimoine, les attachés de conservation ont vocation à remplir les fonctions d'adjoint du conservateur du patrimoine ou à diriger l'un des secteurs d'activités de l'établissement.

MODE D'ACCÈS

➤ Attaché de conservation

- Par concours externe - concours interne - 3^{ème} concours.
- Par promotion interne.

Au choix, les assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques principaux de 2^{ème} et 1^{ère} classe qui justifient d'au moins 10 ans de services effectifs dont au moins 5 ans dans le cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques en position d'activité ou de détachement.

ÉVOLUTION DE CARRIÈRE

Avancement au grade...

➤ D'attaché principal de conservation du patrimoine

Par voie d'examen professionnel. Les attachés de conservation du patrimoine qui justifient, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement, d'une durée de trois ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et ont atteint le 5^{ème} échelon du grade d'attaché de conservation du patrimoine.

Au choix. Les attachés de conservation du patrimoine qui justifient, au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, d'au moins sept ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et ont atteint le 8^{ème} échelon du grade d'attaché de conservation du patrimoine.

Date and
time of the
exhibition
to see you!

FORMATIONS

- D'intégration
- De professionnalisation
- De professionnalisation tout au long de la carrière
 - Lorsqu'ils accèdent à un poste à responsabilité

JE PEUX DEVENIR...

CONSERVATEUR DU PATRIMOINE (promotion interne)

Justifier, au 1^{er} janvier de l'année considérée, de 10 ans de services effectifs en catégorie A

Quota : 1 nomination pour 3 recrutements

ATTACHÉ PRINCIPAL DE CONSERVATION

Avancement au choix

8^{ème} échelon
et

7 ans de services effectifs

Examen professionnel

5^{ème} échelon
et

3 ans de services effectifs

ATTACHÉ DE CONSERVATION

Promotion
interne

Concours
interne

Concours
externe

**Ma grille de
rémunération.
c'est par ici !**

